



CONSEIL DE QUARTIER PETITE-GARENNE

COMPTE-RENDU DU 16 SEPTEMBRE 2021

Élu référent du quartier : **Guillaume BAILEY**
Référent administratif : **Maxime CAROFF**

En présence de :

- Guillaume Bailey, Conseiller municipal délégué en charge de l'urbanisme réglementaire et des affaires foncières et référent du quartier Petite-Garenne.
- Pierre-Jean Stephan, Conseiller municipal délégué en charge de l'égalité femmes/hommes et du développement des coopératives.
- Madeleine Saint Jacques, Conseillère municipale déléguée en charge de la condition animale.
- Lionel Faubeau, Conseiller municipal délégué en charge des mobilités douces.
- Stanislas Gros, Conseiller municipal délégué en charge des centres de vacances et de loisirs.
- Hervé Hémonet, Conseiller municipal d'opposition.
- Maxime Caroff, référent administratif Démocratie Locale
- Alex Benuffe, référent administratif Démocratie Locale

Et 53 habitant.e.s

THEMATIQUE(S) DU JOUR

1. Élection du bureau
2. Présentation des projets éligibles au titre du budget participatif
3. Projets du Conseil de Quartier
4. Informations et prises de paroles diverses
5. Présentation de l'Agora

1. Election du bureau du Conseil de Quartier

Selon l'article 4 de la charte des Conseils de Quartier (disponible sur [Colombes.fr](http://www.colombes.fr) <https://www.colombes.fr/citoyennete-et-participation/conseils-de-quartier-929.html>) :

Le bureau est un groupe d'habitant.e.s qui organise les séances du Conseil de Quartier. Il peut animer les échanges et le suivi des actions engagées dans le respect de la charte. Il est garant de l'ordre du jour et le définit en amont. Il approuve et signe les procès-verbaux de réunions. Il est garant du budget du Conseil.

Chaque Conseil de Quartier est composé d'un bureau de 5 personnes : 4 habitant.e.s qui ne peuvent être d'ancien.ne.s ou actuel.le.s élu.e.s municipaux et l'élu.e référent.e, nommé.e en Conseil municipal.

Les 4 habitant.e.s sont élu.e.s tous les 3 ans en assemblée plénière.

Les élections ont lieu par un vote organisé au plus tard 6 mois après la première réunion, afin de permettre aux habitant.e.s du Conseil de Quartier de se connaître.

Les candidat.e.s à l'élection doivent être présents le jour du vote.

Si quatre candidat.e.s se présentent, le vote peut avoir lieu à main levée. Si celui-ci n'est pas accepté par l'un.e des habitant.e.s, l'élection a lieu à bulletin secret.

Si plusieurs candidat.e.s se présentent, l'élection se déroule sur un tour de vote, les quatre candidat.e.s obtenant le plus de voix sont élu.e.s.

En cas d'égalité de voix, le.la candidat.e le.la plus jeune est élu.e.

Lors de ce Conseil de Quartier, certain.e.s membres de l'assemblée exprime quel'article 4 de la charte des Conseils de Quartier leurs paraît rigide. L'assemblée n'approuve pas la candidature d'une habitante n'ayant pu se déplacer elle-même.

Candidature : 4 habitant.e.s se présentent à tour de rôle. 42 personnes prennent part au vote à main levée et adoptent à l'unanimité la constitution du bureau ci-dessous :

Membres habitant.e.s du Bureau du Conseil de Quartier Petite-Garenne :

- GREVREND Carole
- DE PASCALIS Patrick
- GHERBI Adame
- LOCHERON CAROFF Sylvie

2. Présentation des projets éligibles au titre du budget participatif soumis au vote des colombien.ne.s

La période de vote du budget participatif saison 2021 se déroulera du 04 octobre au 04 novembre. Une quarantaine de projets a été retenue sur les 171 propositions colombiennes. Les projets sont identifiés comme non recevables soit parce qu'ils ne respectaient pas les critères du Budget Participatif, soit parce qu'ils seront mis en place par d'autres moyens.

Tous les projets sont consultables sur participons.colombes.fr

<https://participons.colombes.fr/processes/bp-21/f/2/>

Les porteurs.euses de projets ayant un projet axé sur un quartier sont invité.e.s en conseil de quartier pour le présenter. Lorsque cette idée concerne un territoire plus large ou l'ensemble de la ville, les projets seront présentés lors de la prochaine Agora

Concernant le quartier Petite-Garenne, 4 projets sur 15 ont été identifiés comme recevables après analyse par les services municipaux.

- Métamorphosons le terrain d'évolution de la Petite Garenne
<https://participons.colombes.fr/processes/bp-21/f/2/proposals/71> Le lieu pouvant bénéficier à un plus grand nombre, ce projet sera soumis aux votes des colombien.ne.s dans la section « projets transversaux » et non dans le quartier Petite-Garenne.
- Espace de stationnement trottinettes sécurisé
<https://participons.colombes.fr/processes/bp-21/f/2/proposals/112> La proposition concerne uniquement devant l'école Marcel Pagnol mais la porteuse de projet espère que cela donnera des idées pour la prochaine saison du Budget Participatif.

- Végétaliser & fleurir la cité Gabriel Péri et assainir coté Franprix <https://participons.colombes.fr/processes/bp-21/f/2/proposals/148> Projet modifié et ne concernera que l'embellissement par la plantation de fleur et plantes. L'aspect jardin partagé n'est pas éligible sur le secteur.
- Création d'un espace en jachère destiné aux insectes <https://participons.colombes.fr/processes/bp-21/f/2/proposals/197> Cet espace est accessible à toutes et tous et pourrait servir aux écoles voisines.

Un Comité de suivi est mis en place afin de veiller au bon déroulement du dispositif et qui aura pour mission de faire remonter des observations pour améliorer l'édition de l'année prochaine. Le bureau nouvellement élu propose Patrick De Pascalis comme représentant à ce comité.

3. Projets du Conseil de Quartier

Suite aux réflexions des habitant.e.s soumises lors de la dernière réunion du Conseil de Quartier, l'assemblée décide de prioriser sur l'année ses actions. Par ailleurs, elle se laisse l'opportunité de proposer d'autres thématiques/ateliers selon l'actualité et les besoins du quartier. L'idée étant de se concentrer sur un atelier à la fois. Un atelier se déroule généralement entre deux conseils de quartier, il est possible d'accueillir l'intervention de différents services de la ville selon la thématique. Cette approche est proposée afin d'obtenir le même degré d'information notamment sur ce qui existe déjà, ce qui fonctionne ou au contraire ce qui est défaillant, tout cela pour trouver des solutions par la suite.

Les temps de travail proposés sont priorisés tels quels :

- Réouverture d'un point administratif : Depuis la fermeture de la mairie de proximité Wiener, le quartier est dépourvu de structure administrative. Le Conseil de Quartier souhaiterait rencontrer les services de la Ville pour identifier un futur lieu répondant à cette demande.
- Lutte contre les nuisibles tels que les moustiques et les rats : Les membres souhaiteraient connaître ce qui est déjà mis en place par la ville.
- Réflexion sur la mobilité douce et circulation ainsi que la sécurisation des abords d'écoles en heure d'affluence.
- Actions de sensibilisation à la propreté notamment sur les déjections canines.
- Actions de convivialité : Le Conseil de Quartier réfléchit à favoriser le lien entre habitant.e.s par des moments conviviaux courant 2022.
- Information/concertation sur extension des écoles Marcel Pagnol et Léon Bourgeois B.
- Réaménagement/embellissement de l'espace public.
- Agrandir et pérenniser le marché Wiener afin de le rendre plus attractif.
- Déambulation dans le quartier, rencontrer les habitant.e.s afin de rendre plus visible le Conseil de Quartier.

Le Conseil de Quartier réévaluera son calendrier en cours d'année.

4. Informations et prises de paroles diverses

Léon Bourgeois B : les riverains situés Avenue Geneviève auraient souhaité être informés de l'avancée des travaux et que le projet leur soit présenté afin de pouvoir s'organiser en cas de nuisances sonores notamment.

Charte des Conseils de Quartier : la création d'un groupe de travail pour perfectionner cette charte est proposée. *Hors séance, cette réflexion est envisageable en transversalité avec les autres quartiers et ultérieurement afin d'avoir le recul nécessaire sur le fonctionnement.*

Tri sélectif : une habitante propose d'échanger les rotations de ramassage entre les poubelles bleues et marrons, cette dernière étant moins remplie depuis les nouvelles consignes de tri. *Hors séance, cette réflexion doit être menée de manière plus globale afin de vérifier si ce constat est partagé sur l'ensemble du territoire concerné.*

Entrée/sortie d'école : le Conseil de Quartier remarque qu'entre 8h45-9h et 16h15-16h40, la circulation globale est difficile devant les écoles Léon Bourgeois et Jules Verne notamment avec les voitures en stationnement gênant.

Rue des Voies du Bois : en cas de pluie, la circulation y est difficile dû à l'impact des travaux.

Circulation : de nombreux livreurs de repas en scooter prennent en sens inverse la rue Saint Exupéry.

5. Présentation de l'Agora

Il s'agit de proposer aux habitant.e.s un cycle de temps d'échanges inter-quartiers et traitant de sujets à l'échelle de la ville.

L'Agora est une instance participative qui est mise en place afin de faciliter la participation citoyenne des Colombien.ne.s. Elle a pour objectif la concertation des habitant.e.s et le recueil de leurs idées. L'Agora permet aux habitant.e.s de s'engager dans la vie démocratique de la ville. Elle aide la municipalité à prendre en compte les préoccupations des habitant.e.s et aide ces dernier.e.s à mieux comprendre les choix de politiques publiques mises en place par les élu.e.s.

Ce nouveau dispositif a pour but de développer une pratique de concertation régulière qui favorisera la prise en compte des avis exprimés. Le but est également de susciter la parole de toutes et tous, et notamment de celles et ceux qui ne se manifestent pas habituellement, afin de faire émerger l'expression citoyenne du plus grand nombre.

La première Agora aura lieu le Samedi 16 octobre, de 9h30 à 12h30, au Tapis rouge.



PROCHAIN RENDEZ-VOUS

- Samedi 16 octobre, 9h30 à 12h30 au Tapis Rouge : l'Agora participative
- Jeudi 14 octobre, 19h à 21h, préau de l'école Léon Bourgeois B : atelier « réouverture d'un point administratif »
- Jeudi 25 novembre, 19h à 21h, réfectoire de l'école Marcel Pagnol : Conseil de Quartier (*la date initialement prévue est le même jour que le Conseil Municipal*)

ORDRE DU JOUR

Les ordres du jour seront définis par le Bureau du Conseil de Quartier et sera communiqué en amont aux autres membres.

Contact Maxime CAROFF
Tél : 01 41 19 49 93 / 06 20 25 29 37
Mail : conseilsquartier@mairie-colombes.fr